

L'ajournement

● (1740)

Le bill propose une autre mesure, le programme de report des intérêts hypothécaires, qui me paraît bonne. Pour ceux qui pourront s'en prévaloir, cela veut dire qu'ils ne paieront pas maintenant mais plus tard, avec intérêts, et des intérêts composés, mais pour d'autres ce programme représentera un bon avantage financier. L'objet du bill consiste tout d'abord à donner le pouvoir législatif nécessaire pour mettre en œuvre le Régime canadien de renouvellement hypothécaire et, deuxièmement, à permettre au gouvernement d'agir de façon plus efficace pour stimuler la production de logements locatifs et d'offrir de nouveaux types d'aide aux jeunes ménages qui achètent leur première maison.

Je ne pense pas que cet objet du projet de loi suscite aucun désaccord sérieux—il est en fait louable. Ce que je crains plutôt c'est que les mesures proposées dans le bill n'aient pas l'ampleur et les répercussions voulues pour résoudre les problèmes énormes auxquels il s'attaque et je les juge insuffisantes.

Le plan garantira le report des intérêts jusqu'à concurrence de \$3,000 aux emprunteurs qui ont investi dans l'achat d'une maison et qui doivent renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêt qui accaparaient une proportion excessive de leur revenu. Pour les emprunteurs qui se heurtent au même problème mais qui n'ont pas de part de propriété appréciable, le gouvernement accordera une assistance jusqu'à concurrence de \$3,000. Le programme s'appliquera aux hypothèques renouvelées entre le 1^{er} septembre 1981 et le 12 novembre 1982. Il s'adressera uniquement aux propriétaires qui doivent payer plus de 30 p. 100 du revenu familial brut.

Il s'agit en réalité d'un plan qui permet aux propriétaires d'emprunter sur leur part de propriété afin de limiter leurs versements et de remettre ce montant plus tard. Ce programme de subventions et de prêts garantis aidera en tout 50,000 sur près de un million de propriétaires qui devront renouveler les hypothèques sur leur maison durant le délai arrêté par le gouvernement. De fait, 37,500 des 50,000 personnes aidées recevront une aide temporaire, mais 12,500 seulement recevront vraiment une assistance financière.

A propos de logement et de loyers élevés, je voudrais parler d'une constatation inquiétante faite dans un des documents déposés avec le budget.

Dans les documents budgétaires déposés par le ministre en même temps que son budget, il est notamment question du loyer imputé aux citoyens ordinaires qui habitent une maison leur appartenant. D'après ce document, en imputant un loyer qui serait imposable, le gouvernement pourrait économiser 4.5 milliards de dollars, en se basant sur l'année fiscale 1979. D'après le ministre des Finances (M. MacEachen), si le gouvernement décidait d'imputer un loyer, les impôts augmenteraient en moyenne de \$458 par contribuable.

Dans le même document, il est question de supprimer d'autres dépenses fiscales. Ce qui importe, c'est que le gouvernement ait fait des calculs pour savoir combien il pourrait économiser en obligeant les propriétaires à payer des impôts sur un loyer imputé. Le ministre a décidé de ne pas le faire cette année mais, compte tenu du fait que d'autres mesures tirées du même document ont fini par se retrouver dans la loi, compte tenu aussi des états de service du gouvernement dans son rôle de grand percepteur d'impôts, les propriétaires de maisons et les familles canadiennes ont tout à fait raison de

craindre que le ballon d'essai lancé par le ministre des Finances en novembre 1981 ne se transforme en réalité dans le prochain budget.

Le meilleur plan qui ait vu le jour à la Chambre pour venir en aide aux propriétaires accablés par des taux d'intérêt élevés et pour stimuler les industries de la construction, c'est celui du gouvernement Clark, soit le programme de déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières. Pour les Canadiens aux prises avec des taux d'intérêt élevés, les \$1,250 assurés par ce régime auraient été d'une aide précieuse cette année. Quel programme supérieur à celui-là le gouvernement peut-il y substituer? Où est le programme d'aide au logement pour les Canadiens à revenu modique qui font face à des hausses massives de loyer? Où est le crédit d'impôt au titre de l'énergie semblable à celui que proposait le gouvernement Clark pour les Canadiens dont le combustible coûte trop cher?

Je voudrais remercier le ministre des petites faveurs que renferme le bill à l'étude. Le problème fondamental sort sans doute de la compétence du ministre et découle de la politique de taux d'intérêt élevés que pratique le gouvernement actuel. La meilleure solution, c'était le programme de déduction des intérêts et des taxes foncières proposé par le gouvernement Clark. Le gouvernement actuel n'a rien proposé de mieux.

Un autre groupe de propriétaires qui se sont fait avoir par le gouvernement sont ceux qui ont isolé leur maison avec de la mousse d'urée-formaldéhyde, sur les conseils et avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Tous ceux qui cherchent actuellement à vendre leur maison ou à renouveler l'hypothèque sur leur maison isolée de cette façon sont au courant du problème.

Il a fallu plus d'un an au gouvernement, après avoir interdit l'emploi de cette mousse isolante, pour proposer un programme visant à aider les propriétaires à réparer le tort qu'il a contribué à causer. Le gouvernement prend son temps pour commencer l'étude des demandes, désirant de toute évidence que les Canadiens prennent les frais à leur charge, ce qui risque d'atteindre facilement jusqu'à plusieurs milliers de dollars par maison.

Si le gouvernement avait réagi plus vite, il ne serait pas confronté à un si grand nombre de Canadiens mécontents, sans parler du problème que pose l'enlèvement de cette mousse isolante. Il ne fait aucun doute qu'il incombe au gouvernement de les aider à enlever la mousse isolante, étant donné que c'est lui qui a incité les Canadiens à l'utiliser.

Manifestement, la logique voudrait que le gouvernement assume sa responsabilité, reconnaisse qu'une erreur a effectivement été faite, cesse de faire traîner les choses et indemnise en totalité les propriétaires qui se trouvent ainsi dans le pétrin par sa faute.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, la mesure dont nous sommes saisis, le bill C-89, est très importante puisqu'elle découle des dispositions budgétaires relatives à l'habitation. J'ai prêté une oreille attentive aux députés libéraux qui ont pris la parole aujourd'hui et ont essayé un peu gauchement de défendre les propositions contenues dans le bill. Évidemment, ils ont beau essayer, mais eux-mêmes n'en sont pas convaincus. Ils ne peuvent pas faire preuve d'enthousiasme parce qu'eux aussi savent que le bill ne réglera qu'une petite partie des problèmes. En réalité, il ne